

# OXYGENE



## Comment se faire rembourser ses frais d'inscription ?

**Outre les boursiers, un décret de 1984 permet au chef d'établissement d'exonérer de frais d'inscriptions jusqu'à 10% de ses étudiants non boursiers.**

« Peuvent bénéficier de l'exonération des droits d'inscription les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi. Les décisions d'exonération sont prises par le président de l'université en application de critères généraux fixés par le Conseil d'établissement et dans la limite des 10% des étudiants inscrits, non comprises les personnes mentionnées à l'article 2 (les boursiers). »

*Article 3 du décret n°84-13 de janvier 1984*

Pour faire cette demande de remboursement des frais d'inscription, il suffit d'écrire une lettre au président de Paris I et de joindre un RIB. Pour maximiser vos chances, **Oxygène-FSE vous propose d'apporter votre dossier à la présidence et de le défendre.** C'est collectivement, par l'intermédiaire d'un syndicat de lutte, que nous pourrons défendre au mieux nos droits.

### **Modèle de lettre de demande de remboursement des frais d'inscription**

Monsieur le Président,

Inscrit(e) en (donner l'année et le cursus) dans votre université, ma situation financière personnelle ne me permet pas de faire des études dans de bonnes conditions. (Exposer brièvement votre situation).

Aussi, Monsieur le Président, en vertu de l'article 3 du décret n°84-13 du 5 janvier 1984, je demande à bénéficier de l'exonération des droits d'inscription.

En conséquence de quoi, je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire auprès des services compétents de votre université pour qu'il soit procédé au remboursement de mon inscription.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.